



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 37109

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur le nombre de postes ouverts au concours du CAPEPS pour 2009. Dans le département du Gard, l'EPS et le sport scolaire compte 329 enseignants titulaires affectés dans les établissements publics ce qui correspondrait à 12 enseignants de moins que l'année précédente, alors que le nombre d'élèves est en augmentation. Cette situation devrait dans les mois qui viennent nécessiter, pour le rectorat de l'académie de Montpellier, de recourir au recrutement de personnels vacataires, alors que des jeunes formés à l'UFRSTAPS de notre région, aspirent à devenir professeurs d'éducation physique et sportive. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend pour la rentrée 2009-2010 revoir à la hausse le nombre de postes ouverts au concours du CAPEPS.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37109

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10638

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4909